

Fiche de candidature

PARTIE 1 : DONNÉES DE BASE

Informations sur l'expérience candidate (complétez les informations ci-dessous de manière claire et concise)

Titre de l'expérience : Commission délibérative entre citoyens et parlementaires		
Nom de la ville ou de la région : Bruxelles		
Pays : Belgique		
Habitants de la ville ou de la région : 1 219 970 (2021)		
Institution candidate : (nom de la mairie, du département, du gouvernement, de l'institution qui conduit l'expérience soumise) Parlement francophone bruxellois		
Site web de l'expérience ou de l'institution candidate : www.democratie.brussels		
Profils de réseaux sociaux de l'expérience ou de l'institution : democratie.brussels (FB+Insta)		
Date de début de l'expérience : 03/2021		
Date de finalisation de l'expérience : (si c'est une expérience en vigueur, indiqué " en vigueur ") intégré de façon permanente dans le fonctionnement du parlement-en vigueur		
Budget de l'expérience : (indiquez le budget de l'expérience ou les ressources mobilisées pour son développement et sa mise en œuvre) 350.000€/ an pour les 2 Parlements		
Type de candidature Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite.	Nouvelle expérience	x
	Innovation sur une expérience existante	
	La continuité d'une expérience	
Type d'expérience Veuillez cocher d'un X dans la colonne de droite.	Budget participatif	
	Planification participative	x
	Conseil permanent	x
	Espace / atelier pour le diagnostic, le suivi, etc.	x

Fiche de candidature

<i>(il est possible de sélectionner plusieurs)</i>	Audience / Forum	
	Votation / Référendum	
	Assemblées / Jurys citoyens / Espaces de délibération	x
	Gouvernement électronique/gouvernement ouvert / Plateformes numériques	x
	Initiatives citoyennes / Initiative Législative	x
	Autres (<i>indiquer lesquels</i>) :	
<p>Objectif de l'expérience</p> <p><i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite.</i></p> <p><i>(il est possible de sélectionner plusieurs)</i></p>	Atteindre des niveaux plus élevés d'égalité dans la participation	x
	Intégrer la diversité comme critère d'inclusion	x
	Renforcement communautaire	x
	Renforcement de la citoyenneté non organisée	x
	Étendre les droits de la citoyenneté liés à la participation politique	x
	Relier différents outils de participation au sein d'un « écosystème » de démocratie participative	x
	Améliorer la qualité de la prise de décisions publiques grâce à des mécanismes de démocratie participative	x
	Améliorer l'efficacité et la performance des mécanismes de démocratie participative	x
	Améliorer l'évaluation et le suivi des mécanismes de démocratie participative	x
Améliorer une politique publique grâce à la participation active des habitants	x	

Fiche de candidature

<p>Cadre territorial</p> <p><i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite.</i></p> <p><i>(il est possible de sélectionner plusieurs)</i></p>	L'ensemble du territoire	Local	
		Régional	x
	Arrondissement		
	Quartier		
<p>Domaine thématique</p> <p><i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite.</i></p> <p><i>(il est possible de sélectionner plusieurs)</i></p>	Gouvernance		
	Éducation		
	Transport		
	Gestion urbaine		
	Santé		
	Sécurité		
	Environnement, Changement Climatique et/ou agriculture urbaine		
	Nouveaux mouvements sociaux et associationnisme		
	Culture		
	Logement		
	Création d'emploi		
	Décentralisation		
	Développement local		
	Formation/préparation		
	Economie et finances		
Normes juridiques			

Fiche de candidature

	Inclusion sociale	
	Tous	x
	Autres (<i>indiquer lesquels</i>)	
<p>Objectifs de développement durable (ODD) associés à la pratique</p> <p><i>Veillez cocher d'un X dans la colonne de droite. (il est possible de sélectionner plusieurs)</i></p> <p><i>Vous pouvez également ajouter les cibles spécifiques</i></p>	ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	x
	ODD2 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges	x
	ODD3 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	x
	ODD4 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	x
	ODD5 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	x
	ODD6 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	x
	ODD7 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	x
	ODD8 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	x
	ODD9 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	x
	ODD10 - Établir des modes de consommation et de production durables	x

Fiche de candidature

	<p>ODD11 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> <p>ODD12 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	x
	<p>ODD13 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>	x
	<p>ODD14 - Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	x

PARTIE 2 : DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE

Veillez remplir les champs suivants de manière claire et concise. Vous pouvez ajouter des liens si vous le jugez utile.

Contexte

En 300 mots maximum, présentez le contexte culturel, géographique, historique, institutionnel et socio-économique de la ville, du territoire dans lequel se déroule l'expérience.

Bruxelles est la capitale de la Belgique. Avec plus de 183 nationalités représentées, Bruxelles est la ville la plus cosmopolite d'Europe, la deuxième au niveau mondial. Bruxelles bouillonne de diversité. Un habitant sur trois est un Bruxellois international, ayant la nationalité d'un pays autre que la Belgique, et cette population diverse est tant un signe distinctif qu'une force vitale de Bruxelles.

Notre initiative des commissions délibératives s'inscrit notamment dans cette problématique cosmopolite, en offrant non pas aux nationaux belges de + 18 ans, mais à l'ensemble des bruxellois de + 16 ans la possibilité d'y participer. Très concrètement, dès qu'une personne est inscrite au Registre national de l'une des 19 communes bruxelloises, la probabilité qu'elle soit tirée au sort est exactement identique à celle d'une personne belge vivant à Bruxelles depuis 50 ans.

La plupart des institutions de l'Union européenne (UE), ainsi que de nombreuses organisations internationales, dont l'OTAN, ont leur siège en Région de Bruxelles-Capitale. La particularité du système institutionnel belge est de conférer un nombre très conséquent de compétences aux entités fédérées. A travers les commissions délibératives bruxelloises, il est donc possible d'aborder des thématiques aussi variées que la mobilité ou l'environnement.

Antécédents

Expliquez les précédents et les origines de l'expérience : s'il s'agit de l'innovation d'une expérience existante, quelles sont ses origines, s'il s'agit d'une nouvelle expérience, quels sont

Fiche de candidature

les antécédents de participation dans votre ville/municipalité/région. Vous pouvez également indiquer si vous avez été inspiré par des expériences dans d'autres villes/pays. (300 mots maximum).

En 2017, celle qui était alors députée bruxelloise, Magali Plovie, a déposé un texte pour créer des commissions délibératives entre citoyen.nes et parlementaires, mais étant dans l'opposition à cette époque la proposition n'a pas été prise en compte.

Forte de son accession à la présidence du Parlement francophone bruxellois et de la mise en place d'une coalition progressive favorable à une implication accrue des citoyen.nes, en 2019, elle a travaillé pendant près d'un an avec les députés de la majorité et de l'opposition pour parvenir à un accord avec des répercussions majeures : la mise en place d'une première mondiale, de commissions délibératives mixtes citoyen.ne.s/parlementaires au coeur même du Parlement.

Cette innovation s'inscrit dans le sillage des innovations (inter)nationales majeures comme celles en Irlande, la Convention constitutionnelle irlandaise, en Communauté germanophone de Belgique, avec le dialogue permanent et en France, avec la Convention citoyenne pour le Climat.

Au niveau de Bruxelles elle-même, un projet pilote a été mené en 2017 avec un panel citoyen ad hoc sur la mobilité qui a montré l'importance d'y associer les parlementaires - pour éviter l'absence de prise en compte des recommandations par le politique - ainsi que l'indispensable institutionnalisation pour en faire un processus d'apprentissage permanent permettant des évaluations qui nourrissent la réflexion et les évolutions.

Enfin, toutes ces innovations prennent leur source dans des échanges réguliers avec des initiateurs de processus à travers le monde, notamment à travers les réseaux de l'OIDP, de l'OCDE et de Democracy R&D.

Objectifs de l'expérience

Parmi les objectifs énumérés dans la partie 1, lequel est, selon vous, le plus important, et indiquez d'autres objectifs remarquables de l'expérience (en 100 mots maximum).

“Améliorer la qualité de la prise de décisions publiques grâce à des mécanismes de démocratie participative.”

Les commissions délibératives ont pour objectif de répondre au déficit de confiance qui se creuse entre citoyen·ne·s et parlementaires, et de redonner du sens à la citoyenneté politique. L'usage de la délibération entre citoyen·ne·s tiré·e·s au sort et parlementaires permet de trancher des problématiques importantes et de trouver, collectivement, une solution ambitieuse, juste et inclusive.

Fiche de candidature

Méthodologie

Décrivez la méthodologie de l'expérience : phases du processus, canaux de participation (300 mots maximum).

a. la phase informative

La phase informative est une phase essentielle puisqu'elle permet à toutes et tous de rentrer dans le sujet. En amont de la première session de la commission, les participant.es reçoivent une fiche informative qui présente la thématique et les grands enjeux. Par la suite, des personnes-ressources viennent approfondir l'information et répondre aux interrogations des participant.es.

b. la phase délibérative

Cette phase consiste en une alternance entre travail en petits groupes de 6-8 citoyen.nes et parlementaires avec l'aide d'un.e facilitat.eur.rice pour élaborer les idées et préparer les propositions de recommandations et le travail avec tout le monde en séance plénière pour échanger les arguments.

c. L'adoption des recommandations

Après les discussions des différentes recommandations et leur consolidation via un travail exemplaire, le vote se déroule selon un format dicté par les limites constitutionnelles : un vote consultatif secret citoyen suivi d'un vote public et décisionnel des parlementaires. En votant avant les parlementaires, les citoyen.nes mettent une pression politico-symbolique sur les élu.es pour adopter les recommandations également.

3. Le suivi

D'après un récent rapport de l'OCDE, la grande majorité des assemblées citoyennes/mixtes ne prévoit pas la façon dont les recommandations seront suivies d'effets. C'est la raison pour laquelle le suivi est absolument central dans l'architecture bruxelloise. Les commissions délibératives ne doivent pas s'assimiler à un gadget de divertissement citoyen, mais à une vraie force de proposition. Le Parlement et le gouvernement doivent dans les 9 mois indiquer aux citoyen.nes quel suivi a été accordé recommandation par recommandation, en l'absence de suivi, une motivation doit être fournie.

Innovation

Expliquez ce que vous considérez comme l'aspect le plus innovant de cette pratique. (Maximum 150 mots)

Fiche de candidature

« Première mondiale à Bruxelles : des citoyens siègeront au Parlement. » - Le Soir, 04/12/2019

Plusieurs éléments du processus font de ce processus une innovation à part entière. Tout d'abord, la nature mixte de cette commission, ainsi que le quota de citoyen·ne·s ($\frac{3}{4}$) et de député·e·s ($\frac{1}{4}$). Ce quota a été choisi pour contrebalancer le poids entre député·e·s, habitué·e·s de l'hémicycle et de la prise de parole publique, et des citoyen·ne·s. Un autre élément innovant est l'institutionnalisation du processus. En étant inscrites dans le règlement du Parlement, les commissions délibératives intègrent le fonctionnement de cette institution.

Elles présentent une opportunité d'observer les bienfaits de la délibération citoyenne au long terme, au-delà des résultats d'initiatives ad hoc ou ponctuelles d'expériences délibératives précédentes. Les commissions délibératives bruxelloises accordent également une importance particulière aux questions d'inclusion de ceux et celles qui sont les plus éloigné·e·s de la participation et du suivi des recommandations formulées par les citoyen·ne·s. Les mesures d'inclusion couvrent un large spectre de préoccupations et soulignent l'importance d'une approche proactive pour assurer que tou·te·s se sentent écouté·e·s et entendu·e·s. Des mesures en termes de suivi des recommandations formulées pour assurer non seulement le respect du travail des participant·e·s, mais également une mise en place effective des différentes recommandations.

Inclusion

Soulignez l'importance d'inclure autant de groupes et de populations diversifiés que possible et comment vous y êtes parvenu. (Maximum 150 mots)

“La caractéristique de nous tous ici, la raison pour laquelle nous sommes ici est d'être tous différents, que nous venons tous de quartiers différents de Bruxelles, en ayant des âges différents des origines différentes et nous sommes parvenus à faire un travail extraordinaire” Carlos, citoyen participant tiré au sort à une commission délibérative

En plus du tirage au sort stratifié qui permet la représentativité du panel, une attention particulière est accordée à quatre groupes-cibles, moins susceptibles de répondre : les jeunes, les personnes qui vivent dans la pauvreté, les personnes en situation de handicap et les personnes avec enfants. Le défraiement des participant·e·s permet par ailleurs de toucher des publics qui ne participeraient sans doute pas sans compensation financière. Le fait de travailler par petits groupes lors des délibérations favorise également l'inclusion des personnes qui n'ont pas l'habitude de participer à ce type de processus. La présence de facilitateur·trice·s garantit une participation égale.

Communication

Quelle a été la stratégie et les canaux de communication de l'expérience pour que la population soit au courant et s'implique. (Maximum 150 mots)

Afin de lutter contre la fracture numérique, 10.000 courriers sont envoyés à 10.000 citoyen·ne·s résidents à Bruxelles sur base du Registre national. Sur base de ce courrier,

Fiche de candidature

ils s'inscrivent sur une plateforme en appelant un numéro de téléphone gratuit. En à peine 18 mois, 50.000 résident.es bruxellois ont déjà reçu une lettre d'invitation pour y participer avec un folder explicatif.

Un budget est également prévu pour la stratégie de communication vers l'extérieur pour chaque commission délibérative.

Celui-ci est utilisé notamment pour communiquer sur les réseaux sociaux du Parlement, à savoir la promotion de posts sur Facebook et sur Instagram. Une publicité payante sera également faite lors des recommandations, ainsi qu'une campagne de notoriété.

Toutes ces communications sont également sur la page Twitter du Parlement francophone bruxellois et sur les réseaux de la Présidente du Parlement francophone bruxellois, Magali Plovie.

D'autres outils de communication ont également été développés comme des vidéos et des photos.

Enfin, une plateforme *democratie.brussels* a également été mise sur pied. Celle-ci sert à recueillir les propositions émanant des citoyen.ne.s et/ou des parlementaires et de centraliser toutes les informations relatives aux commissions délibératives.

Articulation avec d'autres acteurs

Expliquez comment l'expérience s'est articulée avec différents acteurs et processus simultanés ou préexistants. Quels rôles ces participants ont-ils assumés ? Et quel a été le degré de réussite de cette articulation. (Maximum 150 mots)

Pour commencer, les commissions délibératives s'ancrent dans l'héritage direct de deux autres innovations majeures européennes avec lesquelles nous avons de nombreux contacts : le dialogue permanent au niveau germanophone et la Convention constitutionnelle irlandaise.

Au niveau interne, il y a eu un travail de plusieurs mois avec l'ensemble des groupes politiques de l'assemblée parlementaire pour co-construire le processus. Au niveau externe, des dizaines d'associations ont aussi été rencontrées pour être sensibilisées à la nouveauté et contribuer à différents éléments plus spécifiques notamment pour l'inclusion des publics les plus éloignés de la participation.

Enfin, nous avons pu interagir avec d'autres entités – à travers le monde (ex : Bundestag allemand, Parlement australien, l'assemblée mobile de la ville de Bogota,...) – pour y présenter notre travail, échanger et être à notre tour une source d'inspiration.

Évaluation

Quels mécanismes d'évaluation ont été mis en place ? Développez si les citoyens ont été impliqués dans l'évaluation de la pratique (300 mots maximum).

Fiche de candidature

Après chaque session de la commission délibérative, un comité de gouvernance avec deux citoyen·ne·s tiré·e·s au sort se retrouve pour évaluer la session, cette évaluation permet d'enrichir des orientations stratégiques par la suite.

De plus, chaque commission délibérative se ponctue par un groupe de travail entre parlementaires qui revient sur chaque aspect du processus avec la volonté de le perfectionner.

Ainsi, entre la première commission délibérative et la cinquième occupée actuellement, il y a toute une série d'adaptations qui ont été apportées, le tout pour un processus plus inclusif, égalitaire et impactant.

Par ailleurs, au vu du caractère innovant des commissions, il est prévu dans le règlement d'évaluer le processus tous les deux ans, à la fin du mandat de chaque comité d'accompagnement composé d'experts de la participation, de l'inclusion et de deux fonctionnaires du Parlement.

Cette évaluation est essentielle pour renforcer certains dispositifs et en initier d'autres. Ce comité peut, cependant, proposer des modifications avant cette échéance de deux ans. L'évaluation bisannuelle, faite entre autres sur base d'un formulaire rempli par les participant·e·s, porte sur l'allocation des moyens humains et financiers par rapport aux objectifs établis par le Vade-Mecum (participation large des citoyen·ne·s, suivi sérieux et inclusion) et sur une analyse de 8 principes-clés énoncés par l'OCDE (mandat, responsabilité, transparence, représentativité, inclusion, information, délibération collective et temps).

Impacts et résultats

Décrivez les impacts et les résultats du processus. Combien de personnes ont participé et leurs profils. Quels ont été les impacts sur les politiques publiques, sur le fonctionnement de l'administration et sur les citoyens. (300 mots maximum)

Depuis le lancement des commissions, 50.000 bruxellois.es ont déjà été tirés au sort sous la forme de la réception d'une invitation chez eux. Dans la pratique, plus de 200 bruxellois.es ont déjà participé aux commissions délibératives bruxelloises avec une représentation de la diversité à l'image de celle de la ville grâce à la mise sur pied d'une procédure de tirage au sort stratifiée.

En ce qui concerne notre dernière commission délibérative relative à "la participation citoyenne en période de crise", sur les 22 propositions votées par les citoyen.nes, 100% des recommandations ont été acceptées. Ces derniers mois, à la fois le Parlement, l'administration et le gouvernement se sont positionnés sur le suivi concret apporté à celles-ci. Il apparaît que la richesse des recommandations permettra réellement d'impacter les orientations politiques bruxelloises en matière de gestion de crise et qu'il existera un avant/après commission délibérative sur cette thématique.

Fiche de candidature

En septembre, un événement prendra place au Parlement lors duquel les participant.e.s seront invités une nouvelle fois pour réagir collectivement sur le traitement des recommandations par les parties prenantes. En parallèle, un comité scientifique évaluera l'impact de la participation citoyenne sur les perceptions des participant.e.s à l'aune duquel on constate que la vision des citoyen.ne.s des parlementaires et de la politique s'est améliorée et que les parlementaires apprécient et valorisent la participation citoyenne.

Il est **positif que des citoyen-ne-s tiré-e-s au sort aient pu débattre** de questions importantes pour Bruxelles **avec des responsables politiques.**



Il est **positif que des citoyen-ne-s tiré-e-s au sort aient pu débattre** de questions importantes pour Bruxelles **avec des responsables politiques.**



Enfin, devant le succès du processus bruxellois, d'autres parlements vont reproduire le format et lancer bientôt des initiatives similaires ce qui permettra de s'envoyer respectivement les différentes recommandations et d'en faire le suivi, le tout pour contribuer à la lisibilité du système politique complexe.

PARTIE 3 : RÉSUMÉ DE L'EXPÉRIENCE

Résumé de l'expérience

Un résumé de l'expérience : origine, objectifs, fonctionnement, résultats, le suivi et l'évaluation

Fiche de candidature

*(N'hésitez pas à répéter des aspects déjà écrits auparavant, ce résumé est celui qui sera partagé sur la plateforme numérique pour l'évaluation ouverte et dans la publication du prix).
(En 500 mots maximum)*

Une commission délibérative est un lieu de débat entre parlementaires et citoyen·ne·s tiré·e·s au sort ($\frac{1}{4}$ de parlementaires, $\frac{3}{4}$ de citoyen·ne·s). Une commission délibérative peut être convoquée pour traiter d'une thématique qui peut être proposée soit par un ou plusieurs groupes politiques, soit par un·e citoyen·ne qui introduit une suggestion citoyenne.

La sélection des citoyen·ne·s se fait par un double tirage au sort. Le tirage au sort permet de faire participer des personnes qui sont éloignées de la participation et de la prise de décisions. Le tirage au sort se fait via les numéros de Registre national des citoyen·ne·s bruxellois·es. Sont éligibles au tirage au sort les résident·e·s de la Région de Bruxelles-Capitale et 16 ans ou plus inscrits au Registre national. Il n'y a pas de critères d'exclusion sur base de la nationalité ou du temps de résidence. Lors du premier tirage au sort, 10.000 courriers sont envoyés aux Bruxellois·es tiré·e·s au sort. Le deuxième tirage au sort est alors effectué parmi les répondant·e·s au premier tirage au sort. Ce deuxième tirage sélectionne les participant·e·s qui siégeront au Parlement lors des commissions délibératives ainsi que leurs suppléant·e·s. Il sert à compenser les inégalités devant la participation et prend en compte les critères socio-démographiques suivants : genre, âge, répartition géographique, langue, niveau de formation.

La délibération se déroule en trois étapes : la phase informative, la phase délibérative et la phase vote. Ces trois étapes sont précédées d'une phase préparatoire.

Suite au deuxième tirage au sort, une séance d'information sur le processus pour les participant·e·s et les parlementaires est prévue. Cette séance d'information a pour but d'expliquer les différentes étapes du processus, avec un focus particulier sur la publicité des débats et la question de l'anonymat, et d'examiner les éventuels accompagnements spécifiques nécessaires. Une attention particulière est accordée aux quatre groupes-cibles, moins susceptibles de répondre : les jeunes, les personnes les plus éloignées de la participation et de la prise de décision, les personnes en situation de handicap et les personnes avec enfants en bas âge. Des sessions d'information spécifiques, ainsi que d'autres mesures, sont prévues pour ces groupes.

Lors des premières réunions, des expert·e·s viennent présenter une fiche informative devant les participant·e·s et les parlementaires. Des auditions de divers acteurs·trices sont organisées pour contribuer à l'appropriation et à la connaissance du sujet.

Ensuite, la phase délibération sépare les participant·e·s en petits groupes pour leur permettre de délibérer et formuler des recommandations qui seront ensuite mises en commun.

Après plusieurs réunions de la commission délibérative, parlementaires et citoyen·ne·s proposent ensemble des recommandations qui seront traitées au sein du Parlement. Les recommandations pourront aboutir à des législations, des questions posées au Gouvernement et orienteront donc les décisions politiques. Dans les 9 mois qui suivent la clôture de la commission délibérative, les parlementaires ayant participé à la commission délibérative sont tenus d'assurer le suivi des recommandations, qui sera présenté publiquement devant les citoyen·ne·s ayant participé à la commission délibérative et



16° PRIX
BONNE PRATIQUE
EN PARTICIPATION
CITOYENNE



Fiche de candidature

publié sur la plateforme democratie.brussels.